

Handicap et difficultés de santé

Et si nous handi'scutions ?



Nous pouvons tous être concernés, au cours de notre vie professionnelle, par des difficultés de santé ou un handicap.

Mais cela ne signifie pas que nous sommes moins compétents !

Pour vous informer sur le handicap, la démarche RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) et le maintien en emploi, **découvrez le dépliant *Handicap et difficultés de santé***.



Vous pouvez le demander à votre manager, votre interlocuteur RH ou bien le télécharger via le QR code ci-contre.